teur, ils sont, en revanche, des écrivains. Cette ressemblance explique peut-être l'amitié et l'estime dont le Souverain-Pontife fait profession pour Mgr Guibert.

» Les fondements dans lesquels l'archevêque de Pérouse démontrait l'harmonie de la raison et de la foi, l'accord de la religion et de la civilisation, « issue comme une fleur et un fruit de la racine du christianisme», étaient remarqués par les publicistes italiens. L'évêque aimait à y traiter les questions à l'ordre du jour de la société moderne, et des citations empruntées à Bastiat prouvaient que sa lecture lui était familière. Aussi l'illustre Bonghi disait de lui qu'il était « un des caractères les mieux équilibrés et les plus vigoureux, un homme ayant réalisé l'idéal du cardinal, tel que le traçait Saint-Bernard.»

» Depuis le dix-huitième siècle, depuis Benoit XIV et Clément XIV, Rome n'avait pas vu un pape, poète latin et toscan à ses heures, d'un esprit aussi cultivé, aussi familier avec les lettres classiques, avec les littératures vivantes.

» Maintenant, les deux qualités que Léon XIII prise le plus, et qu'il s'attache à donner à ses écrits, sont la simplicité et la modération. Ses lettres, ses encycliques, il les soumet au Sacré-Collège. Rien n'est plus admirable que la manière dont il écoute les avis et tient compte des objections. Il lui est arrivé de refaire, après de graves débats, des encycliques qu'il avait préparées. Comme il est sujet aux insomnies, ce sont les heures de la nuit qu'il emploie d'ordinaire à écrire ces importants ouvrages.

»C'est par une vie aussi active, dont la répétition monotone effraierait bien des hommes d'Etat, que le Saint-Père parvient à traiter directement les affaires de l'Eglise, dans leur immense détail. Elles se sont beaucoup accrues depuis le premier tiers de ce siècle. Plus de cent évêchés ont été fondés en Amérique. Pie IX écrivait peu; il inspiraitsescoopérateurs.LéonXIII met la main à tout, voit tout de ses yeux et dirige tout.

» La modération, qui est avec l'austérité, la note dominante dans le Souverain-Pontife, la modération dont il s'est fait une loi, a porté ses fruits. Lors de son avènement, le corps diplomatique accrédité au Vatican se réduisait à peu près aux ambassadeurs d'Autriche et de France. Il reçoit aujourd'hui des envoyés, des ambassadeurs de toutes les puissances, sauf de la Belgique et de l'Italie.

»De ce côté,on ne voit encore aucun accord possible ; mais le rétablissement des relations diplomatiques du Saint-Siège avec presque tous les Etats, garantit jusqu'à nouvel ordre son existence à Rome et son indépendance spirituelle.

»Il faudrait se garder de croire toutefois que la modération présente dénote un changement ou un simple recul dans les doctrines du précédent pontificat. Je me souviens d'un mot profond qu'un dignitaire de la curie romaine m'a dit récemment :

» — Tout ce qu'il fallait dire a été dit. L'Eglise ne varie jamais. »

AUGUSTE MARCADE.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du vendredi 22 décembre 1882

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures.

Discussion du budget

Le Sénat aborde la suite de la discussion du budget.

M. BÉRALDI croit que, dans la question des railways, le seul point important est la question qui intéresse l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Il importe surtout que l'Etat ressaisisse le droit de tarification.

L'orateur souhaite que la convention avec ces compagnies réussisse, mais il faut avant tout que l'Etat sauvegarde ses intérêts.

L'orateur, faisant allusion aux reproches de M. Soubeyran, déclare que les railways de l'Etat n'ont jamais rien acheté à l'étranger. Il n'en a pas toujours été ainsi parmi les [illegible] qui ont participé aux spéculations des grandes compagnies, car M. Gallifet a laissé 28 millions à Gênes, sans doute pour faire [illegible] à Marseille. (Protestations à droite.)

M. LE ROYER rappelle l'orateur à la question.

M. BUFFET proteste contre le reproche de M. Tirard, de se servir de la question financière comme une arme de parti, car elle ferait non seulement une mauvaise, mais une maladroite action.

L'orateur croit que la situation financière n'est pas inextricable ; mais il faut agir énergiquement et restreindre des dépenses effrenées.

L'orateur, après avoir constaté que le budget n'est pas en équilibre, voit un [illegible] dans le budget extraordinaire qui constitue un emprunt annuel, qui est supérieur au chiffre de l'amortissement.

Quant aux travaux, il ne faut entreprendre que ceux qu'on peut exécuter immédiatement.

L'orateur termine [illegible] au nom du patriotisme, [illegible] prévision d'un effort [illegible] pour le maintien de [illegible] du pays au dehors.

M. TIRARD, [illegible] la tribune.

M. TIRARD se défend d'avoir [illegible] Buffet, mais il répète qu'il [illegible] le pays, et il [illegible] prise pour [illegible] le budget.

Il rappelle [illegible] tion des travaux, mais il [illegible] à reprocher toutes les [illegible] et de faire appel au [illegible] mais il n'entend pas [illegible] conditions des [illegible]

La discussion [illegible]

La budget [illegible]

M. TIRARD [illegible] nombre [illegible] militaire.

Les budgets des [illegible] de la guerre et des affaires étrangères [illegible] chapitre.

A propos du budget de [illegible] pitre II, M. [illegible] la [illegible] du conseil [illegible] [illegible] pas le droit d'engager la [illegible] et qu'aucun préfet ne l'a fait.

M. Fournier répond qu'il y en a un qui en a fait la menace.

Les douze premiers articles sont adoptés.

La séance est levée à 6 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du vendredi 22 décembre 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Octroi d'Estaires

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet la prorogation de surtaxes sur le vin et sur l'alcool perçues à l'octroi d'Estaires. — M. Esnault, rapporteur.

Crédits pour la marine

La Chambre adopte : 1° le projet de loi portant : 1° ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1882, d'un crédit supplémentaire de 900,000 francs au titre du chapitre 8 (vivres) ; 2° annulation d'un crédit d'égale somme sur l'exercice 1881, même chapitre. — M. Ribot, rapporteur.

2° Le projet de loi portant : 1° ouverture au ministre de la marine et des colonies d'un crédit de 664.645 fr. sur le budget extraordinaire de 1882 ; 2° annulation d'une somme égale sur le budget des dépenses sur ressources extraordinaires de 1881. — M. Ribot, rapporteur.

Service des impressions

Elle adopte ensuite le projet de loi portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1882, d'un crédit supplémentaire de 634,500 fr. applicable au service des impressions. — M. Alfred Hérault, rapporteur.

Ouverture et annulation de divers crédits

Elle aborde la discussion du projet de loi concernant : 1° la régularisation des décrets rendus en Conseil d'Etat, qui ont ouvert des crédits à divers ministères sur l'exercice 1882 ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1881 ; 3° l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1882 ; 4° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices périmés et clos ; 5° l'ouverture de crédits afférents aux budgets annexés rattachées pour ordre au budget général de l'Etat. — M. Ribot, rapporteur.

M. JANVIER DE LA MOTTE demande l'état des crédits extraordinaires et supplémentaires qui ont été ajoutés au buget de 1882.

M. RIBOT répond que le chiffre a atteint 230 millions.

M. ARTHUR PICARD regrette que les indications du rapport de la commission soient trop sommaires.

M. ROCHE combat le crédit de 75,000 francs demandé pour frais de bulles et d'installation des évêques et cardinaux. Il dit que ce crédit est anti-concordataire.

Après des observations de MM. Ribot et Wilson, le crédit est adopté par 234 voix contre 192.

Chemins vicinaux

La Chambre adopte un projet portant une augmentation de fonds, avances et subventions pour les caisses des chemins vicinaux, après la déclaration d'urgence.

Ecoles primaires

La Chambre aborde la discussion du projet de loi portant augmentation des fonds de subvention et d'avance mis à la disposition de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires. — M. Eugène Durand, rapporteur.

M. LE PROVOST DE LAUNAY dit qu'on a violé le règlement en envoyant de semblables demandes de crédit à la commission du budget.

M. BRISSON dit que la jurisprudence qui a été suivie est régulière.

Une longue discussion s'engage sur la déclaration d'urgence.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La commission des finances au Sénat

Paris, 22 déc.

La commission des finances du Sénat, après avoir entendu M. Hérisson, sur le budget extra ordinaire, a repoussé la proposition du gouvernement, tendant à réduire les chiffres des travaux. Elle a décidé de maintenir le chiffre de ses budgets, et de le voter avant la fin de la session.

Une prochaine circulaire

Paris, 22 décembre.

A la suite de l'incident de la commission scolaire de Lavaur, M. Duvaux enverra une circulaire pour interdire aux commissions scolaires le droit de s'ériger en tribunal, comme celle de Lavaur.

EXPEDITION AU TONKIN

Paris, 22 décembre.

La *Liberté* dit seul que l'expédition du Tonkin est définitivement résolue.

Le corps d'armée expéditionnaire sera exclusivement formé avec des troupes de la marine.

NOUVELLES DIVERSES

Mouvement dans le corps consulaire

Paris, 22 décembre.

Le journal *Paris* annonce la nomination de M. Claverie, directeur au ministère des affaires étrangères, comme consul général à Tripoli, en remplacement de M Parraud, nommé consul général au Caire.

Une peine disciplinaire

Paris, 22 décembre.

Le Conseil supérieur de l'instruction a confirmé, par 38 voix contre 13, l'exclusion à vie des facultés de l'Etat de l'étudiant Martin, qui a collaboré à Lyon à une feuille pornographique.

Examens scolaires

Paris, 23 décembre.

L'*Officiel* contient un décret déterminant les conditions pour l'examen annuel des enfants recevant l'instruction dans les familles.

Conseil général de la Seine

Paris, 22 déc.

M. Robinet proteste contre l'introduction dans le programme de l'enseignement primaire du paragraphe obligeant l'instituteur à enseigner aux enfants le premier hommage qui est dû aux lois divines au lieu de celles révélées par la conscience et la raison.

M. Robinet émet le vœu que le programme soit rédigé et que l'administration soit invitée à faire appliquer strictement la loi de l'enseignement.

Le vœu est adopté par 39 voix contre 4.

L'attitude de M. de Freycinet

Paris, 22 déc.

On s'étonne du silence gardé par M. de Freycinet dans la discussion du budget. Les débats démontrent, en effet, que la principale cause de notre péril financier est le fameux plan de travaux publics imaginé par M. de Freycinet. Il est que ce dernier sauve sa cause bien mauvaise pour ne pas vouloir essayer d'atténuer l'effroyable responsabilité qui pèse sur lui.

L'état de santé de M. Gambetta

Paris, 23 décembre.

Hier, M. Gambetta a éprouvé, à une heure et demie du soir, une violente syncope, dont les médecins, empressés autour de lui, ont eu toutes les peines du monde à le tirer.

Nouvelles ecclésiastiques

Rome, 22 décembre.

L'*Osservatore romano* publie la nomination de Mgr Vanutelli, comme internonce au Brésil et celle de Mgr Rotelli, comme internonce à Constantinople.

Promotions dans l'armée

La commission des inspecteurs généraux de cavalerie a terminé ses travaux, en ce qui concerne le classement des officiers supérieurs et des capitaines.

Sont proposés pour le grade de [illegible] de brigade, les colonels Innocenti, des Roys, [illegible] Effantin, de Gail, de Sonis, de Pétray, le duc de Chartres.

L'ordre de discussion de la session de janvier à la Chambre

La clôture de la session actuelle approchant, on se préoccupe à la Chambre des sujets à mettre à l'ordre du jour de la Chambre, à l'ouverture de la session ordinaire, le 10 janvier prochain.

Hier la commission de la réforme judiciaire s'est réunie et a chargé son président et rapporteur, M. Lepère, de demander à la Chambre de mettre à son ordre du jour de janvier prochain le projet sur l'élection de la magistrature. D'autre part, la commission de l'organisation municipale se propose de demander la priorité pour son grand projet, qui est déposé depuis quelques jours. Ce sera à la Chambre de trancher le différend.

Les socialistes de Lyon

On annonce de Lyon à un journal socialiste, qu'une vive surexcitation règne à Lyon, parmi les socialistes, par suite de l'arrestation de Kropotkine et qu'aujourd'hui, samedi, une réunion doit être organisée pour protester contre cette arrestation, et provoquer une manifestation en faveur des citoyens arrêtés comme internationalistes.

Catastrophe du Mont-Valérien

Paris, 22 décembre.

Les obsèques des victimes de l'explosion du Mont-Valérien ont été célébrées ce matin. Des trois cérémonies, celle de Puteaux était la plus imposante. A dix heures le cortège s'est formé et s'est directement dirigé à l'église, où a eu lieu la cérémonie religieuse.

La messe a été dite et l'absoute a été donnée par le curé de la paroisse. Sur les cinq cercueils se trouvaient de nombreuses couronnes d'immortelles et des bouquets de fleurs naturelles. Le deuil était conduit par les maris des défuntes, accompagnés de leurs enfants.

Sur tout le parcours, il y avait une foule de curieux pleins de recueillement et commentant diversement la catastrophe qui a coûté la vie quinze personnes. Dans le cortège on remarquait les officiers supérieurs, représentant le ministre de la guerre, le gouverneur de Paris, le général Lecointe, commandant la place de Paris. M. le général Millot, M. Tricoche, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, le maire de la commune accompagné de tout le conseil municipal, et un grand nombre d'habitants de Puteaux et de Paris. L'inhumation a eu lieu au cimetière communal.

A dix heures également a eu lieu, à Suresnes, l'enterrement civil de Mme Peltier. Les autorités civiles étaient représentées à ce cortège.

Les obsèques des cinq autres victimes qui habitaient cette commune ont été célébrées, à onze heures et demie, à l'église paroissiale.

Pendant le service religieux, la maîtrise a chanté les priéres des morts.

Dans l'assistance on a surtout remarqué une députation de soldats du fort du Mont-Valérien. Le ministre de la guerre, le gouverneur de Paris et le commandant du fort s'étaient fait représenter à cette cérémonie. Les autorités civiles ont suivi le cortège jusqu'au cimetière.

A deux heures et demie de l'après-midi a eu lieu l'enterrement des trois victimes habitant Rueil.

La tempête sur les côtes de l'Océan

Rochefort, 22 déc.

La tempête continue à sévir avec violence. On craint d'avoir à déplorer de nouveaux sinistres dans notre arrondissement maritime.

ÉTRANGER

Les manifestations en Italie

Rome, 22 décembre.

Des démonstrations sans importance ont eu lieu hier à Milan et à Florence, à l'occasion de l'exécution d'Oberdank. Plusieurs arrestations ont été opérées. Le gouvernement a expédié au préfet des instructions très-sévères.

L'état de santé de l'empereur Guillaume

Berlin, 22 décembre.

L'empereur Guillaume est complétement rétabli.

Un démenti

Saint-Pétersbourg, 22 décembre.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dément les mouvements militaires et la concentration des troupes russes sur la frontière autrichienne.

Russes et Allemands

Berlin, 22 déc.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une note officieuse destinée à adoucir à Vienne l'effet désagréable produit par l'avertissement de la *Gazette de Cologne*. L'organe du prince de Bismarck assure qu'à Berlin on a toujours eu pleine confiance dans la marche de la politique austro-hongroise. « Les rapports de l'empire allemand avec l'Autriche, de même qu'avec la Russie, sont d'un trop grand poids pour que des discussions de presse y puissent rien changer, car ces rapports sont déterminés par l'histoire et par les convictions des souverains.»

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait ensuite une sortie des plus vives contre le *Golos*, qu'elle qualifie d'organe franco-polonais. Le *Golos* attribue, paraît-il, à l'état nerveux du prince de Bismarck la querelle que les correspondants officieux de Berlin semblent vouloir provoquer dans le concert européen. Le *Golos* aurait dit, en outre, que la mauvaise qualité des marchandises allemandes justifie la répugnance qu'ont pour elles, non seulement la France, mais encore toute l'Europe.

« Les rédacteurs et patrons du *Golos*, dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, sont trop bien renseignés pour ne pas savoir qu'aujourd'hui, comme toujours depuis trente ans, le prince de Bismarck n'a cessé d'être en Allemagne le plus chaud partisan, non seulement des relations pacifiques, mais encore des bonnes relations avec la Russie. »

On voit que le double jeu continue. Suivant une lettre de Vienne à la *Gazette nationale*, il serait dirigé personnellement contre le comte Kalnoky, qui, lui aussi, est partisan de rapports du même genre avec la Russie.

Elections en Espagne

Madrid, 22 déc.

Voici les résultats des élections pour les conseils généraux qui ont eu lieu en province. Elus : 631 candidats ministériels ; 93 républicains ; 90 conservateurs; 27 membres de la gauche dynastique; 20 carlistes; 46 indépendants. La province de Saragosse a nommé le plus de républicains ; le Guipuzcoa, le plus de carlistes ; les grandes villes en général ont élu des républicains.

Le cabinet veut suspendre la session des Cortès du 23 décembre au 3 janvier. Aujourd'hui, vendredi, on a voté sur l'ordre du jour de confiance. Le ministère compte sur 200 voix de majorité. Les oppositions de toute nuance possèdent à peine 70 voix, grâce au système des candidatures officielles.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'AFFAIRE DES DÉLÉGUÉS. — Il faudrait pourtant en finir. Nous avons assez précisé nos questions, tout en laissant soigneusement de côté ce qui peut toucher à la vie privée de MM. Flipo et Delebois; ces messieurs nous appartenant seulement comme hommes publics, comme chargés d'une mission officielle, comme délégués du Conseil municipal de Roubaix.

Les faits rapportés par toute la presse sont faux ou ils sont vrais?

S'ils sont faux, qu'on nous communique la lettre de M. le Préfet de police à M. le Maire de Roubaix et le procès-verbal du commissaire.

La publication de ces documents est une satisfaction qui est due à MM. Flipo et Delebois, satisfaction que M. le Maire ne saurait leur refuser et à laquelle nous nous empresserons de nous associer.

Si, au contraire, les faits sont exacts, la majorité du Conseil dont ces messieurs étaient les représentants officiels à Paris, comprendra t elle ce que lui commandent son devoir envers ses concitoyens et le souci de sa propre dignité?

C'est à elle de se prononcer; et la minorité, qui s'est abstenue lors du vote pour la délégation, se gardera bien d'intervenir dans une affaire où elle n'est pas directement intéressée.

Après réflexion, nous renonçons à publier l'article de la *Gazette de Cologne* dont nous parlions hier. Les questions que nous avons formulées suffisent parce qu'elles s'adressent aux délégués de la ville de Roubaix; les détails scabreux dans lesquels est entrée la *Gazette* ne concernent vraiment pas le public.

LE CONSEIL MUNICIPAL a commencé hier la discussion du budget des dépenses. Les chapitres relatif au personnel de l'octroi et du conditionnement ont donné lieu à une discussion fort orageuse.

La majorité a émis un vœu favorable à la mise à la retraite de M. Roche, préposé en chef, et n'a voté que le douzième des émoluments de M. Musin, directeur du conditionnement dont elle veut obtenir la destitution de la préfecture.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX.— Voici les noms des candidats à l'élection qui aura lieu le 26 décembre, pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de commerce : MM. Screpel-Roussel, Alexandre Vinchon, Eloy-Duvillier, Julien Lagache fils, membres sortants.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Voici les noms des candidats à l'élection qui aura lieu le mardi 26 décembre, pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce :

Président : M. Achille Defrenne, juge (de 9 heures à 11 heures du matin).

Juge (pour 2 années) : M. Cateaux-Leplat (de 11 heures à une heure de l'après-midi.)

Juges-suppléants : MM. Léon Motte et Paul Watine (de 2 heures à 4 heures de l'après-midi.)

Afin de s'éviter un double déplacement dans la matinée, Messieurs les électeurs qui viendront voter pour le président, vers 10 heures, pourront attendre dans la salle du Tribunal l'ouverture du scrutin pour le juge, qui commencera à 11 heures.

DENIER DES ECOLES CATHOLIQUES (*Comité des Dames*). — Nous rappelons qu'une quête au profit de l'œuvre sera faite dans la chapelle des Carmélites, dimanche 24 décembre, pendant le salut qui sera célébré à cinq heures.

L'instruction sera donnée par M. l'abbé Lenglart.

LA CHAMBRE SYNDICALE des entrepreneurs se réunira en assemblée générale, à la Mairie, demain dimanche, à cinq heures du soir.

SAINTE-CÉCILE.—La société chorale la *Cæcilia roubaisienne* célébrera la Sainte-Cécile demain dimanche, en son nouveau local rue d'Alma 159.

SOIRÉE BACHIQUE.—La société chorale l'*Union des Travailleurs* offrira une grande soirée bachique à ses membres honoraires, le dimanche 24 décembre, à 7 heures et demie précises, en son local, place de la Liberté.

En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — *Les Montagnards*, pas redoublé, Union des Travailleurs; *En Embuscade*, chœur, id. ; *La Chanson des Nids*, M. H. Wallegan ; XX, romance, XX. ; *Beppo les Montagnards*, romance, M. A. Florin ; Chansonnette, XX.

DEUXIÈME PARTIE. — *Les Proscrits*, chœur, Union des Travailleurs ; *Parais à ta fenêtre*, romance, M. H. Wallecan ; *Vous êtes trop jolie* romance, M. Desprez ; *Baptême d'une Poupée*, romance, M. A. Florin ; Chansonnette, XX.

Le piano sera tenu par M. Emile Fromant.

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Hier, vers neuf heures du matin, la voiture de M. Louis Deroubaix, marchand de métaux, rue du Moulin, conduite par Pierre Desmettre, descendait la rue de l'Ommelet ; arrivée au *Galon d'eau*, la voiture rencontra le car qui roulait vers la Grande-Place. Le choc fut assez violent.

Il y a eu quelques dégâts matériels de part et d'autre; mais, heureusement, aucun accident de personne,

VOL D'UN PALETOT. — La police a arrêté un ouvrier *rejointoyeur*, nommé Albert Genens, âgé de 23 ans, pour vol d'un paletot de 20 francs au préjudice de François Plateau, garçon de magasin chez M. Carré-Cheval.

POUR LA BELGIQUE.—Deux individus, originaires de Belgique, viennent d'être l'objet d'un arrêté d'expulsion. Ce sont J.-B. Degransart, et Charles Billiet. Le premier est inculpé d'excitation à la cessation collective du travail; le second d'outrages aux agents de police.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. M. Lazarus, rue des Filles-du-Calvaire, 23, achète les tissus pour meubles pour sa maison de Londres, à partir du 26 courant et jours suivants, de 9 h. à midi.

M. Suarès Bepas, 8 bis, rue Martel, achète les tissus et divers articles fantaisies pour dames.

MM. Arguinaris, Kaspar, 54, rue de Paris, ont des ordres en tissus et nouveautés divers pour l'été.

M. Daguerre, 15, rue Martel, a des ordres en tissu, lainages et autres articles pour hommes et dames.

MM. Fould frères, 30, rue du Faubourg-Poissonnière, ont un acheteur en articles bonneterie, tissus, etc.

La maison de soldes en gros, 52, rue Réaumur, achètera au comptant, jusqu'au 31 courant, tous les échantillons et collections de voyageur, en lingerie, tapis, corsets, confections, bonneterie, ganterie et tous les genres de tissus.

TOURCOING

ACCIDENT. — Hier à 7 heures du soir le nommé Jean-Baptiste Courtecuisse, dit Parlotte, âgé de 38 ans, homme d'équipe à la gare de Tourcoing, a été tamponné par le train venant de Mouscron. Il a été atteint sur le côté et jeté en dehors de la voie. Lorsqu'on l'a relevé il était inanimé. Deux médecins, MM. Fichaux et Rogeau, mandés par M. le chef de gare, arrivèrent sur le champ et firent bientôt reprendre ses sens au blessé, chez lequel ils ne constatèrent qu'une forte contusion aux reins. Les médecins croient que l'accident n'aura pas de suites graves et que Parlotte pourra, dans quelques semaines reprendre son service.

INCENDIE A HALLUIN. — Hier, vers quatre heures du matin, un incendie a éclaté chez le sieur Craye, cultivateur au mont d'Halluin. Malgré la rapidité avec laquelle on a apporté des secours tout a été brûlé à l'exception du fournil, d'une meule et d'un cheval.

Deux malheureuses vaches ont été trouvées carbonisées.

On ignore la cause de l'incendie. Il y a assurance.

ARRESTATION.— En vertu d'un réquisitoire délivré par M. le commissaire de police d'Halluin, en date du 19 décembre 1882, la gendarmerie de cette localité a arrêté, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République, à Lille, la nommée Emma-Marie Degraève, âgée de 17 ans, née à Wevelghem (Belgique), le 19 janvier 1866, domestique, inculpée de vol de différents objets, au préjudice de son maître, demeurant à Halluin.

LILLE

VOLONTARIAT D'UN AN. — Par une circulaire du 8 décembre, le Ministre de la guerre a décidé que les engagés conditionnels de l'appel 1881-82, retenus sous les drapeaux une seconde année pour *insuffisance d'instruction*, pourront être envoyés en congé, s'ils obtiennent au moins la note *assez bien*, à la suite d'un nouvel examen qu'ils seront autorisés à subir sur l'ensemble des connaissances comprises dans le programme d'études, à l'expiration de l'un des trimestres de cette seconde année de service.

Il est entendu, d'ailleurs, que les engagés conditionnels dont la conduite aurait été mauvaise, ne seront pas admis à bénéficier de cette mesure bienveillante.

Nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs, la liste des principaux lots gagnés au tirage de la loterie en faveur des Orphelins arabes :

Une boîte de couleurs artistique, Mme Paul Verley. — Une bombonnière laque, M. Désiré Leurent, à Tourcoing. — Deux vases décorés cristal baccarat, M. le baron G. de Guerne, à Douai. — Imitation de J.-C., grand format, 6 gravures acier. M. Paulmier, à Dunkerque. — Idem, Mlle Hélène Ruffelet, à Roubaix. — Idem, Mme Vanondendicke, à St-Maurice. — Idem, Mme Baudon. — Idem, Mlle Meurisse, à Fives.

N.-D. de Lourdes, statue polychromée, Mme Malet. — Grande jardinière, bois de rose incrusté, Mme Heyndryckx, à St-Maurice.— Buste de Mgr le comte de Chambord, la maison de la Collette.— Tonneau à liqueurs, Mlle Flour, à St-Maurice.— Idem, M. Wicart. — Un cabaret bohême, M. Thieffry.— Un coussin riche, satin et crochet, M. le curé du Sacré-Cœur. — Un bougeoir bronze, M. le chanoine Hyver. — Une mosaïque du Vatican, M. Lefébure.

Une boîte à cartes, en olivier et nickel, Mlle Facq. — Un bougeoir cloisonné, M. Desruelles, à Esquermes. — Une veilleuse nickelée, grand luxe, M. Debœuf, à Tourcoing. — Une poupée habillée, M. Joseph Clabaut, à St-Maurice. — Un tambour de basque peint, M. André Bernard, à Courriéres. — Un panier porcelaine, amours et fleurs, M. Degrange. — Un panier cristal artistique, M. Floris Descat.— Une bombonnière en Japon, M. Mouquet. — 12 couteau à dessert, en argent, Mlle Grattepanche, à Neuville-Saint-Remy. — Boîte à gants, cuir, cristal et satin, M. Destombes.— Un paravent, M. Dubois-Leleu. — Un groupe terre-cuite de Jellé, M. l'abbé Hacherez, à Laventie.

Un cache-pot, monté en bronze, M. Pannier, à Roubaix. — Une tête de Christ, bois sculpté, Mme de Vicq. — Bon pour 12 portraits-cartes, chez M. Mouth, M. Desplats. — Une grande coupe albâtre, les Dames Bernardines. — Boîte de physique, M. l'abbé Pillons, à Arras. — L'Attente, eau forte de Butin, M. Desprez. — Deux vases de Sèvres, M. l'abbé Gamare, à Rolleville. — Bon pour 6 portraits-cartes; chez M. Frobert, M. de Salvert. — Idem, M. Georges Babled.

Huilier, cristal et métal blanc, M. Chevalier, à Arras. — Dromadaire, avec tonneau à liqueurs, Mme Boutry. — Une paire vases de Venise, Mme Lemaître. — Une Promenade équestre, ivoire, Mme Debœuf à Tourcoing. — Rond de serviette, argent et vermeil, Mme Jeannel. — Histoire des jardins, grand in-f° illustré, Mme Maurice Bernard, — Bon pour 12 portraits cartes, chez M. Baudelaire, Mme Paul Delemer.

Un grand carrousel, les Dames Bernardines — Une table turque servie, Mme Morival, à Loos. — Une carabine de salon, Mme Rommel. — Une grande poupée mécanique, Mme Pielle-Auger. — Une bombonière Chine, Mme Vandeville, etc., etc.

Nota.—Les réclamations doivent être adressées à M. Em. Clabaut, rue de l'Hôpital Militaire, 78 bis.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Messieurs Dupré et Garnier, ont versé au Bureau de bienfaisance la somme de 268 francs 85 centimes produit d'une séance de billard suivie d'une tombola organisée pour les pauvres dans leur établissement rue Esquermoise, n° 9, le jeudi 14 décembre courant

ESCROQUERIES. — Un mandat d'arrêt a été lancé contre le nommé T..., commissionnaire en chevaux, à Lille. Cet individu est inculpé d'escroqueries.

ACCIDENT. — Hier, vers minuit, un individu qui passait rue de la Gare, à la hauteur du Grand-Café, glissa si malheureusement sur le trottoir, que dans sa chute il se fit une grave blessure à la tête. Il fut immédiatement transporté à son domicile, rue Grande-Chaussée.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Permettez moi d'avoir recours à la publicité de votre estimable journal, pour signaler à qui de droit un fait regrettable.

Dernièrement, on a établi un acqueduc à travers la rue d'Espagne. Par suite des travaux qu'on y a exécutés, la rue est devenue impraticable. Une boue épaisse couvre les pavés et il s'en échappe des miasmes pestilentiels. Si on ne se presse pas de nettoyer cet endroit, il est à craindre que des maladies n'en soient bientôt la conséquence.

Espérons qu'il aura suffi de signaler cet état de choses à qui de droit, pour qu'on y remédie immédiatement.

Agréez, etc.

Un habitant du quartier.

Travaux de la Ville

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Ça ne va pas vite et c'est quelquefois bien drôle.

Depuis plus de trois semaines, on travaille à la porte de l'Académie de musique, rue des Lignes. On a d'abord posé des panneaux simples; le lendemain, on les enlevait pour les remplacer par d'autres à moulures; on ajouta une tête de lion qui fut enlevée le surlendemain; puis, le tout fut enlevé pour être replacé ensuite.

Qu'est-ce que cela signifie? On n'en sait rien, mais ce qu'il y a de certain, c'est que le prix à payer s'en ressentira.

Il semble, du reste, bien établi que lorsqu'il s'agit de la Ville, on peut en prendre et en laisser. Les membres de la commission des travaux, s'ils font consciencieusement leur devoir, constateront et signaleront à qui de droit, que le prix du conditionnement sera sensiblement plus élevé que les prévisions, et cela par suite des démolitions et reconstructions de murs ordonnées à chaque instant par l'architecte.

Qu'on examine de près la note des entrepreneurs et on acquerra la certitude de ce que j'avance.

Agréez, etc.

Un abonné.

Mouvaux, [illegible] décembre 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Hier, vous avez donné l'hospitalité, dans les colonnes de votre estimable journal, à une lettre signée [illegible] vous [illegible] réponse suivante qui [illegible] savoués par aucun de mes collègues municipal.

Le temps ne me permet pas [illegible] raisons qui ont guidé les [illegible] Mouveaux à ajourner [illegible] au legs de M. André Dubot. Je [illegible] dire à M. L. Delemplesnes et à ses [illegible] s'étaient donné la peine de prendre [illegible] mations au greffe de la Mairie, [illegible] et conditions du testament Dubot [illegible] auraient été moins surpris de [illegible] des membres [illegible] et [illegible] raient pas permis de lancer [illegible] plus ou moins bienveillantes à l'égard [illegible] semblée toute dévouée à la [illegible] qui lui [illegible]

Recevez, Monsieur le Rédacteur, [illegible] mes civilités distinguées.

Le Maire de Mouveaux
VARASSE-BOURG.

GRAND THÉATRE DE LILLE

Le Domino Noir

Les jours se suivent et..... se ressemblent. M. Gaultier :

Ce n'est pas, comme chez le célèbre [illegible] toujours de plus fort en plus fort. Non, c'est le contraire qui a lieu.

« Quo non descendam », est la devise du directeur.

Mardi soir, à la suite du *Voy age d'agrément*, nous avons assisté à une de ces représentations dont M. Gaultier a le secret. On écorchait ce soir là, *Rigoletto*.

Cette pièce servait de début au 3e baryton, l'année, un certain M. Deslouis, qui paraît avoir une assez bonne méthode mais dans lequel il n'existe plus qu'à l'état de souvenir... [illegible] daire. Enfin, nous le verrons samedi dans [illegible] Cette fois, nous pourrons nous prononcer [illegible] son compte d'une façon plus précise.

Hier, on a joué le *Domino Noir* devant une salle à moitié vide.

La représentation n'a été ni plus ni moins mauvaise que toutes les représentations [illegible] données jusqu'à présent.

C'est toujours la même chose, ce sont toujours les mêmes médiocrités, les Einken, Stuveaux, les Bourgeois (le duègne imposé) [illegible] tiennent les rôles, naturellement.

Quelle critique peut-on faire à ces acteurs? Il faudrait se plaindre de tout ou à peu près. Vaut-il pas mieux s'abstenir d'entrer dans des détails ? Un mot suffit pour résumer l'impression générale : MAUVAIS.

N'est-ce pas le mot de la fin de tous nos compte rendus ?

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 22 décembre 1882.

COUPS. — C'est dans un estaminet d'Hellemmes, à la barrière de Lezennes que c'est passée la scène violente qui amène aujourd'hui quennois sur les bancs de la police correctionnelle.

Jaloux de ce que la jeune H..., avait quitté sa société pour aller rejoindre d'autres consommateurs qui l'avaient invitée, il se porta sur l'un d'eux, le nommé Lamourette, (nom prédestiné assurément), à des violences extrêmes. Un coup de poing, il lui fendit le front et le fit couler à flots.

2 mois de prison et 16 francs d'amende à ce trop chatouilleux galant.

Défenseur Me Werquin.

NORD

LES VOTES DES SÉNATEURS DU NORD se sont répartis comme suit dans la séance du jeudi 21 décembre :

1° Dans le scrutin sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet : 1° l'annulation d'un crédit extraordinaire de 1,400,000 francs ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1881, pour l'acquisition et l'aménagement d'un hôtel d'ambassade à Saint-Pétersbourg ; 2° l'ouverture au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 900,000 francs, pour l'acquisition et l'aménagement d'un hôtel d'ambassade à Madrid.

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, Fallierbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, Pajot, Testelin, Théry, Wallon.

N'a pas pris part au vote : M. Kolb-Bernard.

Le Sénat a adopté.

CAMBRAI. — Par arrêté de M. le ministre des postes et télégraphes, M. Hébert, premier commis, à Cambrai, a été nommé commis principal au même bureau.

M. Régnier, commis de 3e classe, à Nantes, a été nommé à Cambrai.

M. Octave Sénéchal, a été nommé surnuméraire, en remplacement de M. Manceaux, rayé des cadres.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Mouton, pro-curé de Fontaine-au-Bois, est nommé curé de cette paroisse.

NÉCROLOGIE.—M. l'abbé Faidherbe, curé de Fontaine-au-Bois est décédé le 16 de ce mois, à l'âge de 73 ans.

VALENCIENNES. — L'*Officiel* publie aujourd'hui un décret modifiant le tracé des lignes de tramways de Valenciennes à Raismes et de Valenciennes à Bruay, et déclarant d'utilité publique certaines parties de ces lignes et deux embranchements destinés à relier le tramway de Valenciennes à Raismes, l'un à la g